

Canada
Province de Québec
Comté de Gatineau
Municipalité de Cayamant

Séance ordinaire de conseil de la municipalité de Cayamant tenue le 10 mai 2016 à 19 h à la salle municipale de Cayamant, sise au 6, chemin Lachapelle.

Sont présents : Raymond Blais, Robert Gaudette, Nicolas Malette.

Sont absents : Lise Crête, Philippe Labelle et Darquise Vallières – absences motivées.

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Chantal Lamarche, Julie Jetté directrice générale/secrétaire trésorière, occupe le siège de secrétaire d'assemblée.

2016-05-073

Ouverture de la séance

Le conseiller, Robert Gaudette, propose et il est résolu que la présente séance régulière soit ouverte.

Adoptée unanimement

2016-05-074

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le conseiller, Nicolas Malette, propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour, avec le report du point 2.5 à la séance du 14 juin prochain.

Adoptée unanimement

2016-05-075

Adoption des procès-verbaux

Le conseiller, Nicolas Malette, propose et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2016 avec les modifications suivantes :

À la résolution 2016-04-063 au premier paragraphe, ils doivent être corrigés : le montant de 129 845\$ par le montant **146 224\$** et au lieu de lire 2014-2015 nous devons lire **2015**.

Adoptée unanimement

2016-05-076

Adoption des comptes payés et à payer et les rapports des revenus et dépenses au 30 avril 2016

Le conseiller, Robert Gaudette, propose et il est résolu que les rapports des états des activités financières les listes des comptes payés (50 008,18\$) et à payer (41 747,28\$) et une liste supplémentaire en date du 5 mai au montant de (67 108,59\$) soient approuvées. Les factures ont été vérifiées par les conseillers, Lise Crêtes et Raymond Blais. Les comptes payés, le rapport des journaux des salaires, les rapports des états des activités financières, les comptes à payer et le rapport financier (bilan) au 30 avril 2016.

Adoptée unanimement

2016-05-077

Demande et réservation par la paroisse – salle municipale gratuite

ATTENDU QUE la Paroisse St-Roch de Cayamant a fait 2 demandes pour réserver et utiliser la salle gratuitement pour le 22 octobre 2016 pour la Fête des chasseurs et le 28 janvier 2017 pour la Fête de l'amour ;

ATTENDU QUE le règlement numéro 222-13 le permet ;

ATTENDU QUE la salle municipale est disponible pour ces dates ;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, Robert Gaudette, propose et il est résolu que la municipalité de Cayamant prête gratuitement la salle municipale pour les 2 activités à savoir : la Fête des chasseurs et la Fête de l'amour aux dates demandées par la Paroisse, il est également résolu de demander la collaboration de la Paroisse pour placer et replacer les tables et chaises pour leurs activités.

Adoptée unanimement

2016-05-078

Location d'un balai – nettoyage de certains chemins municipaux

ATTENDU QUE la municipalité a besoin de faire balayer certains de ses chemins municipaux ;

ATTENDU QUE la municipalité a droit de demander des soumissions en ce sens, pour un travail d'environ 40 heures de travail ;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé 2 soumissions à des fournisseurs de ce service ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu 2 soumissions l'une au montant de 110\$/heure du soumissionnaire Judith Langevin et une deuxième au taux de 185\$/heure du soumissionnaire les services d'entretien Crêtes et Rémillard ;

ATTENDU QU'IL serait plus économique de faire le choix du soumissionnaire à 110\$/heure ;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, Robert Gaudette, propose et il est résolu que la municipalité de Cayamant engage la soumissionnaire Judith Langevin au montant de 110\$/heure pour les travaux prévus sur certains chemins municipaux ;

Adoptée unanimement.

2016-05-079

Embauches employés saisonniers

Le conseiller, Nicolas Malette, propose et il est résolu de faire l'embauche, pour la saison estivale, du 24 mai 2016 au 7 octobre 2016 inclusivement, des employés saisonniers, portant les numéros 32-43 et 32-61 ;

Adoptée unanimement.

2016-05-080

Adoption règlement modificateur - taxe centre d'urgence 9-1-1

ATTENDU QUE suite au renouvellement de l'entente du partenariat fiscal et financier avec la direction générale de la fiscalité et de l'évaluation foncière, les municipalités ont à amender leur règlement municipal sur la taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1 ;

ATTENDU QUE l'accord de partenariat avec les municipalités pour la période de 2016-2019 prévoit à son article 4.1 que le montant de la taxe sera ajusté selon l'inflation, avec effet à compter du 1^{er} août 2016 ;

ATTENDU QUE la municipalité doit modifier son règlement initial portant le numéro 187-09 afin de se conformer à la nouvelle réglementation ;

ATTENDU QUE conformément aux articles 224.69 et 244.70 Loi sur la fiscalité municipale aucun avis de motion n'est nécessaire précédant l'adoption du présent règlement ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal, la présidente a fait lecture dudit règlement ;

EN CONSÉQUENCE le conseiller, Nicolas Malette, propose et il est résolu d'adopter le règlement numéro 249-16, modifiant le règlement 187-09 tel que soumis, à savoir :

RÈGLEMENT NO. 249-16

Règlement n°249-16 modifiant le règlement n° 187-09 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

Le conseil décrète ce qui suit :

1. L'article 2 du règlement n°187-09 est remplacé par le suivant :

Article 2. À compter du 1^{er} août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

2. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

Adopté unanimement.

Avis de motion donné :	exemption Art.224.69 et 244.70 LFM
Adoption du règlement :	Le 10 mai 2016
Transmission au MAMOT :	Le 17 mai 2016, approuvé 14 juin 2016
Date de publication dans la Gazette officielle du Québec	Le 9 mars 2016
Et entrée en vigueur :	Le
Date de publication :	Le 17 mai 2016

2016-05-081

Projet de dos-d'âne -2016

ATTENDU QUE l'installation de dos-d'âne l'an dernier a donné les résultats escomptés sur les chemins où ils avaient été installés ;

ATTENDU QUE le conseil est d'avis qu'il devrait poursuivre le projet pilote de dos-d'âne pour 2016 ;

ATTENDU QU'entre autres les chemins Petit-Cayamant, Monette, Patterson et Principale ont été ciblés pour l'installation des dos-d'âne - 2016 ;

EN CONSÉQUENCE le conseiller, Robert Gaudette, propose et il est résolu que la municipalité installe des dos-d'âne sur certains chemins et rue dès que possible, pour les saisons le permettant pour 2016.

Adopté unanimement.

2016-05-082

Demande d'appui - projet municipalité de Bois-Franc

ATTENDU QUE la municipalité de Bois-Franc a un projet de développement appelé point de vente collectif (PVC) ;

ATTENDU QUE le conseil est en conscient des biens faits du développement économique ;

ATTENDU QUE la municipalité a examiné le projet novateur et créateur d'emploi de la municipalité de Bois-Franc touchant le domaine agroalimentaire ;

ATTENDU QUE le conseil considère important d'encourager ses collègues de la municipalité de Bois-Franc ;

EN CONSÉQUENCE le conseiller, Raymond Blais, propose et il est résolu d'appuyer le projet de la municipalité de Bois-Franc dans le développement de son projet agroalimentaire.

Adoptée unanimement.

2016-05-083

Demande d'appui – Centres d'interprétations

ATTENDU QUE la résolution du conseil d'administration de Patrimoine et chutes de Plaisance (Corporation North Nation Mills inc.), adoptée le 16 février 2016 ;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration de Patrimoine et chutes de Plaisance demande au gouvernement du Québec et particulièrement à la ministre de la Culture et des Communications d'accorder un nouveau statut officiel et le retour d'un financement suffisant et permanent aux centres d'interprétation du patrimoine qui ont été retranchés du Programme d'aide financière aux institutions muséales, et

particulièrement au "Centre d'interprétation du Patrimoine et Chutes de Plaisance" et au "Centre d'interprétation de l'histoire de la protection de la forêt contre le feu" de Maniwaki ;

ATTENDU QUE leur demande d'appui ;

ATTENDU QUE la Ville de Maniwaki reconnaît que les centres d'interprétation jouent un rôle majeur dans la vie culturelle, patrimoniale et touristique dans les municipalités respectives et qu'ils subissent un manque de financement aux deux centres d'interprétation et que l'incertitude perdure.

EN CONSÉQUENCE Le conseiller, Robert Gaudette, propose et il est résolu QUE la Municipalité de Cayamant donne son appui au Centre d'interprétation du Patrimoine de Plaisance et au Centre d'interprétation de l'histoire de la protection de la forêt contre le feu de Maniwaki ainsi qu'à la démarche du Conseil d'administration de Patrimoine et chutes de Plaisance afin que le financement soit adéquat.

Appui à la résolution du conseil d'administration du Patrimoine et chutes de Plaisance.

ET QU'une copie de la présente résolution soit envoyée pour appui au député de Papineau, M. Alexandre Iracà et à la députée de Gatineau et ministre responsable de l'Outaouais, Mme Stéphanie Vallée.

Adoptée unanimement.

2016-05-084

Appels d'offres – Vente d'équipement

ATTENDU QUE la municipalité a des équipements qui ne sont plus utiles ;

ATTENDU QUE les équipements et biens sont :

- Une roulotte (6 places) de l'année 2006 ;
- Une fournaise au gaz naturel ;
- Une remorque 3 essieux ;
- Et pour les morceaux seulement, car les biens sont hors fonction, à savoir : une souffleuse de marque Honda et un balai mécanique avec réservoir à eau ;

ATTENDU QUE tous ces biens seront en vente, tel quel, et sans aucune garantie ;

EN CONSÉQUENCE le conseiller, Raymond Blais, propose et il est résolu que la municipalité aille en appels d'offres par avis public local afin de vendre ces biens. Il est de plus résolu d'y inclure la clause de réserve afin de préserver ses droits et obligations en matière d'appel d'offres.

Adoptée unanimement.

CORRESPONDANCES

1. Ministère des Transports – refus de la prise en charge de l'autre partie de la rue Principale ;
2. La plainte contre la municipalité concernant le changement de zonage – le MAMOT n'interviendra pas davantage et considère le dossier clos ;

POINTS D'INFORMATION DE LA MAIRESSE

1. Tourisme Outaouais ;
2. Super Doré ;
3. Inauguration - complexe le 14 juin ;
4. Poste Canada à Cayamant ;
5. Merci à 2 jeunes mamans bénévoles ;
6. Rallye de VTT le 21 mai prochain ;
7. Club d'Âge d'Or - Les porteurs de bonheur Inc.

2016-05-085

Coûts d'adhésion à la Cour municipale

ATTENDU QUE nous avons reçu la facture de la MRC des Collines de l'Outaouais pour notre adhésion à la Cour municipale ;

ATTENDU QUE le coût d'adhésion est unique et au montant de 2 248,14\$ et que la date d'échéance est le 1^{er} juin prochain ;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, Nicolas Malette, propose et il est résolu de payer les frais d'adhésion à la Cour municipale à la MRC des Collines de l'Outaouais au montant de 2248,14\$.

Adoptée unanimement.

2016-05-086

Demande de subvention 2016-2017 du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal de la députée

Le conseiller, Robert Gaudette, propose et il est résolu que la Municipalité dépose une demande de subvention auprès de Mme Stéphanie Vallée, ministre de la Justice et Procureure générale, et ministre responsable de la région de l'Outaouais, dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) pour des travaux sur les chemins Mer-Bleue, de la Montagne, du Petit-Cayamant et Monette.

Adoptée unanimement

2016-05-087

Tournoi de Golf annuel de la Municipalité de Blue-Sea

Le conseiller, Raymond Blais, propose et il est résolu que la municipalité participe à cette collecte de fonds au profit d'activités/sorties estivales pour les jeunes. Il est de plus résolu que la participation de Cayamant soit par l'achat d'un billet au montant de 25\$ soit les frais pour un souper, et il est proposé que M. Malette, conseiller assiste au souper le samedi 11 juin prochain.

Adoptée unanimement

Une période de questions a eu lieu

Je soussignée, Julie Jetté, directrice générale/secrétaire-trésorière de la municipalité de Cayamant, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour chacune des dépenses énumérées aux présentes résolutions.

Julie Jetté

2016-05-088

Fermeture et levée de l'assemblée

Le conseiller, Nicolas Malette, propose et il est résolu que la présente séance soit levée à 19h31.

Adoptée unanimement

Chantal Lamarche
Mairesse

Julie Jetté
Directrice générale

Approbation de la Mairesse

Conformément à l'article 161, du Code municipal, la mairesse n'est pas tenue de voter. Par contre, par la présente approbation, la mairesse déclare avoir participé aux prises de décisions et qu'elle approuve toute un chacune des résolutions prises lors de la présente séance de conseil.

Chantal Lamarche, mairesse